



Commune de AMBIERLE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**APPROBATION DE LA RÉVISION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME**

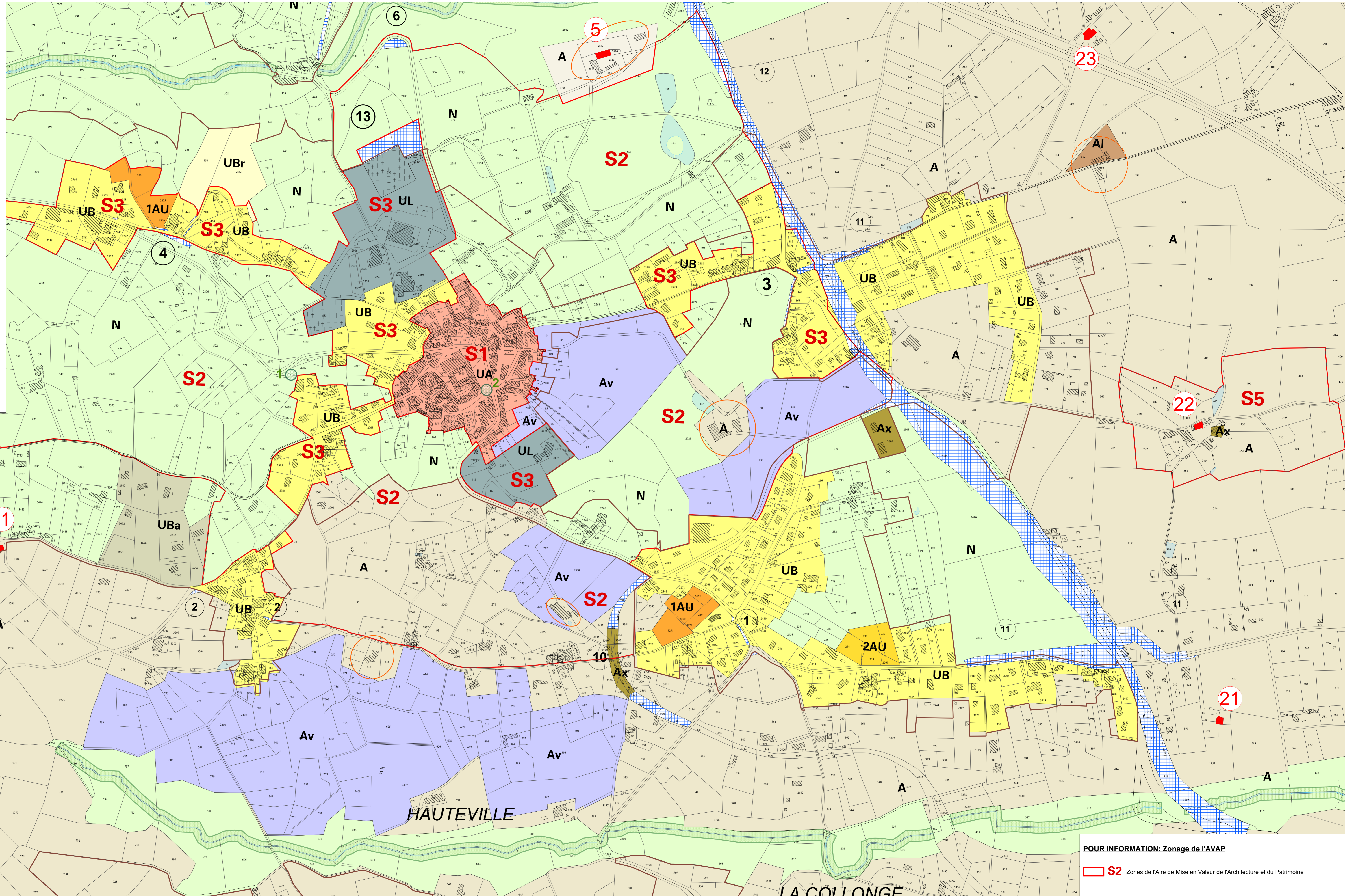


4b - ZONAGE CENTRE BOURG - échelle 1/2500"

PLU approuvé le 28 janvier 2010
Révision avec examen conjoint n°1 approuvée le 1 septembre 2015
Révision avec examen conjoint n°2 approuvée le 1 juin 2016

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME PRÉSCRITE LE 17 OCTOBRE 2013
Vu pour rester annexé à la délibération du 18 juin 2019
Le Maire,

P. GABON Paysagiste d.p.g. R. BENOIT Architecte d.a.g. D. GOUIN Architecte d'interieur
Membres de la S.C.M. Atelier du Triangle
Espace d'Urbanisme Loire 120, rue Paulin Boiteux 42000 SAINT-ETIENNE - Tél. 04 77 20 40 40 - Fax 04 77 20 19 20 - Email: espace@urbanisme42.com



- Légende**
- Zone UA - zone d'urbanisation à dominante d'habitat correspondant au centre ancien
 - Zone UB - zone d'urbanisation à dominante d'habitat
 - Zone UBr - secteur dédié à l'accueil d'hébergements spécialisés
 - UBa - zone à dominante d'habitat où l'assainissement non collectif est admis
 - Zone UX - zone réservée aux activités
 - Zone UL - zone réservée aux équipements scolaires, sportifs et de loisirs
 - Zone Us - Secteur dédié aux équipements de sports
 - Zone 1AU - zone à urbaniser à court terme, avec une obligation d'aménagement d'ensemble, selon les OAP
 - Zone 2AU - zone à urbaniser sur le long terme à vocation d'habitat
 - Zone AUZX - zone à urbaniser sur le long terme à vocation d'activité
 - Zone A - zone agricole
 - Zone AI - secteur où sont autorisées les activités de loisirs et de tourisme
 - Zone Av - secteur dédié aux activités viticoles
 - Zone Ax - secteur où l'aménagement de bâtiment d'activité existant est autorisé
 - Zone N - Zone naturelle
 - Secteur NI - Secteur de tourisme
 - Emplacement réservé
 - EBC
 - Changement de destination
 - Site d'exploitation agricole existant en janvier 2016
 - Périmètre du PAEN
 - Elements d'intérêt environnemental repérés au titre de l'article L. 151-23 du CU

POUR INFORMATION: Zonage de l'AVAP
S2 Zones de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine